Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 53 (1965)

Heft: 59

Artikel: Emouvante cérémonie aux Nations Unies : la remise des médailles Nansen

Autor: A.W.-G.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-271221

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Emouvante cérémonie aux Nations Unies

La remise des médailles Nansen

... Fleurs, musique, toilettes de cérémonie sous la lumière éclatante des projecteurs, dans le cadre vert et or, si souvent sévère, de la Salle des Conseils.

Aujourd'hui, 25 octobre, il n'est pas question de polémiques et de politique dans les discours. L'harmonie règne pour rendre hommage à celui et à celles qui ont consacré leur temps et leurs forces à secourir les réfugiés.

Fleurs, musique, harmonie des hommages, mais les discours de M. Spinelli, directeur de l'Office européen des Nations Unies, de M. Schnyder, haut-commissaire aux réfugiés, de l'Aga Khan, haut-commissaire adjoint, révèlent, tour à tour, la tragique misère de ceux qui ont fui leur pays et auxquels on vient en aide.

Il y a des images toutes récentes : l'an dernier, au cœur de l'Afrique, un Danois. M. Jorgen Norredam — constamment occupé de missions lointaines au service de populations déplacées — était chargé d'organiser de nouveaux villages en Tanzanie, destinés à 3000 réfugiés rwandais, lorsque l'avion dans lequel il se trouvait tomba. Ainsi disparut, en février 1965, un homme consacré à des tâches périlleuses. Il était profondément émouvant de voir sa veuve venir chercher la récompense que son sacrifice avait méritée.

* * *

Nous sommes maintenant transportés en Amérique du sud, en Argentine. Une femme éminente, Mme Martinez-Guerrero, a été la fondatrice et l'animatrice d'institutions intéressées au bien-être de la femme et de l'enfant. Mais cette bienfaitrice ne se contente pas de panser les plaies. Elle sait fort bien que c'est la femme elle-même qui doit modifier les conditions d'existence qui la paralysent. De tout son pouvoir, elle s'efforce d'améliorer le statut de la femme en Amérique latine.

Viennent les réfugiés d'Europe, après la seconde guerre mondiale, elle s'en occupe. En 1960, elle constate que déjà parmi ceux qui se sont installés en Argentine, il s'en trouve qui ne sont plus en état de travailler : il y a des vieillards, des invalides, des handicapés. Elle fonde alors, avec le concours du Haut-commissariat aux réfugiés, une maison de retraite, le foyer Santa-Rita, à Buenos Aires. Cette maison est si bien organisée qu'elle sert de modèle à d'autres pays, qui se trouvent maintenant aussi devant ce même problème. Souvenons-nous, en effet, que les réfugiés, dans les pays où ils ont été se réinstaller, n'ont pas de racines sur place, pas de famille étendue, pas de village natal...

Mme Martinez-Guerrero n'a pas pu, elle non plus, venir chercher sa médaille. Elle est décédée et c'est son fils aîné qui, à Genève, a reçu cette marque honorifique décernée à sa mère.

UNE PIONNIÈRE

Il nous faut maintenant remonter plus haut dans notre siècle. En 1918, une jeune Française qui a suivi au Liban son mari diplomate, est émue de la misère des réfugiés arméniens. Elle organise des secours et acquiert ainsi une expérience et un savoir-faire qui ne passeront pas inaperçus. Aussi Fridthof Nansen, premier haut-commissaire aux réfugiés de la Société des nations, fit-il appel à sa collaboration. Mme Lucie Chevalley n'a cessé, depuis lors, de vouer sa peine à la solution de ces problèmes sans cesse renaissants sur l'un ou l'autre point du globe.

De 1932 à 1964, elle fut la fondatrice et la présidente du Service social d'aide aux émigrants, branche française du Service social international. Mme Chevalley a grandement contribué à faire connaître, en France et dans les instances internationales, les problèmes sociaux des réfugiés et des travailleurs émigrants. Elle a participé à de nombreuses commissions d'études sur la législation qui les concerne. Ces études ont abouti à une amélioration du sort de ces malheureux et à la préparation de conventions internationales relatives aux émigrants. Elle continue de participer activement à tous ces travaux depuis qu'elle n'est plus présidente en exercice, mais présidente d'honneur.

N'imaginez pas, surtout, que notre lauréate, qui a atteint 83 ans, estime avoir droit à un peu de repos ! Au moment où la mort tragique de Mme Lefaucheux privait le Conseil national des femmes françaises de leur présidente, Mme Chevalley prenait la relève, en 1963, et elle continue. Puisque la force lui est donnée, dit-elle, elle la dépense là où l'on a besoin d'elle.

La médaille 1965 lui a été décernée « pour l'œuvre accomplie sous son impulsion, en faveur des réfugiés et à travers elle, au pays qui s'est préoccupé de donner aux réfugiés un statut conforme aux dignités humaines ».

* * *

Le mardi 26 octobre, c'était au tour de l'Alliance de sociétés féminines suisses, assistée du Centre de liaison des sociétés genevoises, de fêter, au cours d'une réception, la médaille de Mme Chevalley. La présidente de l'Alliance était venue de Lausanne pour cette occasion. Dans son discours, Mlle Gaillard releva que la lauréate française avait fait, dans sa jeunesse, ses études de juriste et qu'elle est docteur en droit. On s'explique comment, tout au long de sa vie, Mme Chevalley a pu agir avec tant de compétence au profit de ceux qui avaient perdu, non seulement leur patrie et leurs biens, mais leur nationalité.

De même, Mme Martinez-Guerrero avait compris que, pour défendre les intérêts féminins, il faut être en mesure d'apprécier la situation juridique de celles qu'on veut protéger.

On voit, par l'exemple de ces lauréates, que si la charité et l'amour du prochain sont toujours nécessaires, on agit avec plus d'efficacité encore, grâce à une formation supérieure. C'est la raison pour laquelle, peut-être, les médailles Nansen ont été jusqu'ici rarement décernées à des femmes. Nous nous réjouissons d'autant plus de l'hommage que deux d'entre elles viennent de recueillir.

A. W.-G.

La médaille Nansen est ainsi nommée en hommage à la mémoire de Fridtjof Nansen, qui fut le premier haut-commissaire aux réfugiés de la Société des Nations.

La médaille est attribuée chaque année en reconnaissance de services éminents rendus à cette cause.

Allo la ville, ici la campagne

Fièvre aphteuse

A l'heure où m'est confiée la plume qui, par le canal de cette rubrique, doit vous faire partager nos préoccupations paysannes, il m'apparaît que le grave problème que pose actuellement la fièvre aphteuse ne peut laisser indifférentes des lectrices citadines.

En abordant ce sujet, je me propose d'exposer — outre les incidences qui se manifesteront douloureusement tant sur le plan financier que moral dans le monde paysan — quelques données qu'a bien voulu me communiquer le Service vétérinaire vaudois et qui vous concernent en tant que consommatrices. Depuis le début de cette tragique épizootie qui éclata à fin octobre, les régions rurales en suivent avec anxiété l'évolution. La Suisse romande enregistre des cas dans les cantons de Vaud, Valais et Fribourg.

En ce mois de décembre, la paysannerie vaudoise, de loin la plus touchée, inventorie ses pertes : plus de mille bovins abattus, presque autant de porcins, auxquels s'ajoutent quelques ovins et caprins.

Devant l'ampleur de ces chiffres présageant de lourdes répercussions économiques, on pourrait se demander si, à ces mesures d'abattage massif ne pourraient se substituer des soins vétérinaires. Or, il est prouvé qu'en plus de l'efficace moyen prophylactique que présente cette mesure sanitaire, les animaux guéris de ce virus sont à tout jamais inrentables au point de vue économique : leur production laitière est si faible qu'elle ne couvre plus les frais d'entretien et les probabilités de reproduction sont si aléatoires qu'aucune éleveur avisé ne tenterait de soigner du bétail atteint de fièvre aphteuse.

De la viande de consommation

J'entends les consommatrices se demander ce qu'il advient de cet apport inhabituel sur le marché de la viande. A l'heure où tous les marchés de bétail sont interdits, il est aisé de réaliser que ces produits carnés passent dans la consommation courante. Aussi est-il utile de rappeler que le 10 % seulement des animaux abattus est malade. Ce pourcentage là est soumis à un très strict contrôle vétérinaire qui en élimine environ un dixième, jugé impropre à la consommation. Le solde est utilisé en charcuterie.

Quant à la catégorie des animaux sains (le 90 % rappelons-le) il est fréquemment constitué par de jeunes bêtes présentant une viande de qualité souvent très supérieure à celle d'animaux destinés habituellement — pour raison d'âge ou pour cause d'accident — à l'abattoir.

Voyons maintenant quelles sont les répercussions de ce drame dans le monde paysan.

Soucis d'argent

Tout d'abord sur le plan financier : A première vue, la situation de l'éleveur ne semble pas l'acculer du jour au lendemain à la faillite. Le bétail abattu sur ordre du Service vétérinaire est taxé d'après sa valeur de rente, supérieure évidemment à sa valeur de viande.

La Caisse cantonale des épizooties (alimentée par les éleveurs eux-mêmes) ainsi qu'une participation financière de la Confédération garantissent au propriétaire le montant différentiel entre la valeur « viande » qui lui est payée par le boucher et le 90 % de la valeur « rente » fixée par le taxateur. Ce subside s'élève, en moyenne, de 1000 à 1100 fr. par bête abattue.

Financièrement, cela représente dans l'immédiat une importante rentrée d'argent à laquelle manque toutefois ce 10 % non indemnisé et qui représente pour un troupeau moyen une perte sèche de quelques milliers de francs.

Puis il faudra pendant des semaines équilibrer un budget privé de l'apport important et régulier qu'est la paye mensuelle du lait.

Il faudra continuer à payer du personnel, amortir la machine à traire, verser ses annuités comme si rien ne s'était passé...

Coup dur à durables répercussions

Enfin, lorsque les mesures de séquestre seront levées, il faudra reconstituer le troupeau. Le bétail de vente sera recherché et vraisemblablement cher, et lorsqu'on aura, d'une main plus ou moins heureuse, rendu la vie à des étables désespérément vides, il faudra recommencer ce long travail de sélection qui est souvent l'œuvre de toute une vie.

A qui s'intéresse aux problèmes de la génétique, il est aisé de se figurer le temps nécessaire à l'amélioration d'une race bovine tendant à satisfaire les besoins et les exigences de la consommation en produits laitiers et carnés.

Et là, devant ce travail de bénédictin, nous touchons aux effets psychologiques de cette épizootie. Car plus encore qu'un drame de l'argent, cette annihilation de tant d'efforts cause au paysan une profonde peine morale.

Et c'est là le plus tragique de cette situation.

Quelles seront demain les répercussions de cette épizootie sur notre agriculture romande ?

La génération montante qui observe le désarroi et la peine des familles frappées trouvera-t-elle une raison de plus de désertion ?

Décembre, mois de Noël !

Au doute et au découragement s'oppose le miracle d'une étable quelque part en Judée qui permettra aux hommes de la terre de recommencer le travail de chaque jour en faisant leur cette prière de Saint Exupéry :

« Seigneur, donne-nous la paix des étables,
La paix des choses rangées, des moissons faites... »

Yvonne Bastardot

Abonnement-cadeau

Chers abonnés,

En vue de la fin de l'année, nous vous proposons une petite innovation: **l'abonnement-cadeau.**

Vous n'ignorez pas que les petits cadeaux entretiennent l'amitié... A vous de conclure. Nous espérons que cette nouveauté saura vous plaire et que vous serez nombreux à souscrire à l'abonnement-cadeau.

A tous ceux qui offriront trois cadeaux, une prime, un **abonnement gratuit,** sera attribuée.

Vous n'aurez qu'à nous renvoyer la formule suivante dûment remplie et nous nous chargerons d'expédier le premier numéro, soit celui de Noël, en indiquant le nom du donateur.

A découper et à renvoyer à l'administration du journal « Femmes suisses et le Mouvement féministe », 19, avenue Louis-Aubert, 1206 Genève.

Veuillez envoyer, de ma part, le journal pendant l'année 1966 aux adresses suivantes :

1.

2.

3.

4. **Abonnement gratuit** (cet abonnement peut être justement celui du donateur).

Nom et adresse du donateur (prière d'écrire lisiblement) :

Signature :

En instituant cet abonnement-cadeau, nous avons particulièrement pensé aux Suissesses domiciliées à l'étranger : nombre d'entre elles seraient certainement intéressées de trouver mensuellement — et sous un format réduit — une vue d'ensemble de la vie féminine suisse.

Abonnement pour la Suisse : Fr. 7.—.

Abonnement pour l'étranger : Fr. 7.75.